

# Affectation des enseignants dans les écoles: ce qu'il faut savoir

Paris, 3 sept. 2021 (AFP) -

Le président Macron souhaite expérimenter à Marseille la liberté du choix des enseignants par les directeurs d'écoles. Le point sur cette proposition, rejetée par les syndicats.

Qui est le directeur d'école ?

Les 45.000 directeurs ou directrices sont des professeurs des écoles. Ils n'ont pas d'autorité hiérarchique sur le personnel de leur école.

Ils ont "un rôle très important de coordination au sein de l'école et avec les acteurs extérieurs", comme la mairie et les familles, explique Catherine Nave-Bekhti, secrétaire générale du Sgen-CFDT.

En plus de la mission de coordination, ils peuvent être chargés d'une classe à quasi temps plein ou temps partiel, selon la taille de l'école.

Depuis des années, le débat autour d'un statut pour ces professeurs "particuliers" fait rage.

En juillet dernier, le ministère a lancé un pavé dans la mare en annonçant que dès septembre 2022 des emplois fonctionnels de direction dans les écoles seraient mis en place, ce qui leur donnerait un statut hiérarchique - de chefs - vis-à-vis des enseignants de leur école. Cette annonce devrait être débattue dès septembre lors de réunions entre syndicats et ministère.

Comment sont affectés les enseignants ?

Les enseignants sont affectés dans les écoles en fonction des vœux qu'ils émettent, attribués selon un barème à points, qui s'appuie notamment sur l'ancienneté, la situation familiale, le fait d'avoir déjà occupé ou non des postes en éducation prioritaire.

"Les directeurs d'école sont recrutés de la même manière, à Marseille ou à Tours et cela permet une égalité de traitement", souligne Guislaine David, secrétaire générale du Snuipp-FSU, premier syndicat du primaire. "Au delà du barème à points, les enseignants qui souhaitent devenir directeurs d'école doivent passer un entretien d'aptitude", explique-t-elle.

Pour les postes dits "à profil" de professeurs des écoles, qui requièrent des compétences particulières, "il faut faire une candidature spécifique et c'est l'inspecteur d'académie qui se charge du recrutement", précise Stéphane Crochet, secrétaire général du SE-Unsa.

Mais il faut savoir que certains territoires isolés ou établissements moins attractifs n'arrivent pas à attirer des candidats.

Au contraire, "à Marseille, il n'y a pas de mal à avoir des candidats titulaires car il y a un intérêt d'éducation important, un soutien financier et une position géographique intéressante", assure Stéphane Crochet.

Que propose Emmanuel Macron ?

Le président a annoncé jeudi vouloir expérimenter dès la rentrée 2022 à Marseille, dans 50 écoles, la liberté du choix des enseignants par les directeurs. Il a insisté sur le fait de "pouvoir d'abord choisir les enseignants, pour être sûr qu'ils sont pleinement motivés, qu'ils adhèrent au projet".

"Les parents me disent : +à tel endroit les profs ne viennent plus+, ça arrive parce qu'il y a des gens qui sont fatigués de travailler trop longtemps dans les quartiers difficiles", a estimé le chef de l'État.

Contacté par l'AFP, le ministère de l'Éducation n'était pas en mesure d'apporter des précisions dans l'immédiat sur cette expérimentation.

Si elle était concluante, Emmanuel Macron souhaiterait la généraliser "dans d'autres territoires de la République".

Qu'en pensent les syndicats ?

Les syndicats enseignants n'approuvent guère cette proposition surprise.

"On n'est pas convaincu qu'il suffirait de permettre aux directeurs de recruter" pour améliorer les conditions d'enseignement "car on a déjà des retours d'expériences non probants", indique Mme Nave-Bekhti du Sgen-CFDT. Cette "proposition est crispante pour la profession" car elle est "déconnectée de la réalité de notre système



PAYS :France  
SURFACE :98 %  
PERIODICITE :Quotidien



► 3 septembre 2021 - Edition Fil Gen

éducatif", estime M. Crochet (SE-Unsa). "Elle risque d'induire une mauvaise dynamique dans les équipes et de mettre en porte-à-faux le directeur".

"On risque aussi de reproduire à Marseille une forme de clientélisme car on va pousser les directeurs à choisir tel ou tel enseignant qui est un copain, etc.", ajoute Mme David, (Snuipp-FSU).

Elle craint "que le gouvernement mette le paquet sur ces 50 écoles expérimentales". "Mais qu'en-est-il des écoles autour ? On risque de créer une école à deux vitesses, c'est inacceptable", dit-elle.

vac-asm/lbx/bma

Afp le 03 sept. 21 à 16 16.

